

# Règlement de la course La Gaz'Run



Dimanche 28 avril 2024

---

## Art.1 Organisation

Le bureau local de Gazeran de l'association U.S.E.P. organise sur un parcours tracé dans les rues et les chemins de la ville de Gazeran une épreuve dénommée « *La Gaz'Run* ».

Les épreuves sont ouvertes à tous.

Toutes les épreuves sont hors compétition, sans chronométrage.

La participation aux épreuves nécessite une inscription payante et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler certaines épreuves ou la manifestation en cas de force majeure ou de restriction sanitaire.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera accordé.

## Art.2 Courses, parcours et distance des épreuves

➤ Cross :

Trois parcours sont proposés aux coureurs

Parcours n°1 : distance 1 km, dénivelé positif 3m.

Parcours n°2 : distance 3km, dénivelé positif 40m

Parcours n°3 : distance 11km, dénivelé positif 130m

➤ Course d'Orientation :

Une course d'orientation est également proposée, composée de 10 balises à retrouver dans le temps le plus court possible.

La participation peut se faire de manière individuelle ou en équipe de 1 à 5 équipiers maximum.

Un carton de participation et une feuille de route sont fournis à l'inscription de chaque participant individuel ou équipe.

La course est disponible en deux difficultés : Enfant et Adulte

# Règlement de la course La Gaz'Run



Dimanche 28 avril 2024

---

Chaque participant définit la difficulté choisie pour la course – Enfant ou Adulte.

La difficulté choisie est mentionnée sur le carton de participation.

Chaque balise est équipée d'un poinçon, et comporte deux questions, une correspondant à la difficulté Enfant, l'autre à la difficulté Adulte, avec chacune 3 réponses possibles.

Le participant doit sélectionner la bonne réponse à la question correspondant à la difficulté définie à l'inscription.

Chaque participant doit poinçonner la bonne réponse sur le carton de participation.

L'heure d'inscription sera mentionnée sur le carton de participation, et définira l'heure de départ du participant.

Le participant devra ramener son carton de participation poinçonné à l'organisation. L'heure de remise du carton de participation sera notée sur le carton, et définira l'heure d'arrivée du participant.

➤ Chasse au Trésor :

La chasse au trésor est une suite d'indices à trouver et d'énigmes à résoudre afin de découvrir le code permettant d'ouvrir le coffre au trésor. Le coffre au trésor contient le lot à gagner.

La participation peut se faire de manière individuelle ou en équipe de 1 à 5 équipiers maximum.

Seul le premier participant à ouvrir le coffre au trésor remporte le lot qu'il contient.

La Chasse au trésor sera lancée à 14h00 à la salle des fêtes de Gazeran.

Chaque inscrit ou groupe d'inscrits recevra les instructions de départ à 14h00.

# Règlement de la course La Gaz'Run



Dimanche 28 avril 2024

---

## Art.3 Horaires et adresse

La Gaz'Run 2024 se déroulera le 28 avril 2024, à Gazeran.

Départs et arrivées : Ecole primaire de Gazeran, rue des écoles, 78125 GAZERAN

- Départ Cross 11km : 9h45
- Départ Cross 3km : 11h00
- Départ Cross 1km : 11h15
- Course d'orientation ouverte de 10h à 13h00
- Chasse au trésor ouverte de 14h à 18h.

## Art.4 Classement

Aucun classement ne sera effectué.

## Art.5 Chronométrage

Aucun chronométrage ne sera effectué.

## Art.6 Inscriptions, tarifs et retrait des dossards

Les demandes d'inscriptions peuvent se faire :

- A l'aide du formulaire sur le site [www.lagazrun.com](http://www.lagazrun.com)
- Par email à l'adresse [usep78gazeran@gmail.com](mailto:usep78gazeran@gmail.com), en indiquant les nom / prénom / âge / course de chaque participant à inscrire, ainsi que les coordonnées de contact pour l'envoi de la confirmation et du montant à régler.

A réception de la demande d'inscription, un accusé de réception sera renvoyé incluant le montant à régler de l'inscription.

Le paiement peut être effectué :

- Par paiement en ligne, via un lien URL renvoyé par email après l'inscription
- Par chèque à l'ordre de l'USEP Gazeran à envoyer à USEP - c/o Myriam PILE, 7 rue des sources, 78125 Gazeran,
- Par CB, chèque ou espèce le jour de l'évènement.

# Règlement de la course La Gaz'Run



Dimanche 28 avril 2024

---

➤ Tarifs Cross :

En pré-inscriptions (inscription et paiement avant le 24 avril 2024) :

Cross 11km - 11€

Cross 1km ou 3km - 4€

Sur Place le jour de l'évènement :

Cross 10km - 13€

Cross 1km ou 3km - 6€

➤ Tarifs Course d'Orientation :

En pré-inscription (inscription et paiement avant le 24 avril 2024) :

Equipe : 20€ - Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas comptabilisés dans le nombre de joueurs d'une équipe.

Sur Place le jour de l'évènement :

Equipe : 25€ - Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas comptabilisés dans le nombre de joueurs d'une équipe

➤ Tarifs Chasse au trésor :

En pré-inscription (inscription et paiement avant le 24 avril 2024) :

Equipe : 25€ - Accessible à partir de 10 ans.

Sur Place le jour de l'évènement :

Equipe : 30€ - Accessible à partir de 10 ans.

➤ Retrait des dossards :

Sur place, à partir de 9h le jour même.

## Art.7 Certificat médical

Les courses n'étant pas chronométrées, aucun certificat médical n'est exigé.

Cependant, dans un souci de précaution, il est demandé aux mineurs de remplir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur mis en place par le gouvernement.

Le questionnaire est disponible sur le site [www.lagazrun.com](http://www.lagazrun.com)

# Règlement de la course La Gaz'Run



Dimanche 28 avril 2024

---

Chaque participant majeur engage sa propre responsabilité quant à son état de santé et sa capacité à participer à la course pour laquelle il s'inscrit.

## **Art.8 Remise des prix**

Une médaille souvenir sera remise aux coureurs au fur et à mesure de leur arrivée en échange des dossards.

## **Art.9 Contraintes sanitaires**

Chaque participant inscrit s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de la manifestation, et à accepter le contrôle par l'organisation des documents éventuellement requis par ce protocole.

Tout refus de présenter les justificatifs ou documents requis par le protocole sanitaire entrainera l'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement des frais d'inscription déjà versés.

## **Art.10 Modification du règlement**

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera utile quant à l'organisation de cette manifestation afin de garantir son bon déroulement.

## **Art. 11 Cnil**

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient publiées (liste des inscriptions, liste de résultats, photos), il vous suffit de le préciser par courrier avant la clôture des inscriptions en indiquant vos nom, prénom, adresse à l'adresse suivante : USEP 78 GAZERAN, Ecole primaire de Gazeran, rue des écoles, 78125 GAZERAN.